



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 1^{er} avril, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 26 mars 2021, s'est réuni, à 14h, en séance publique, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, pour tous les points soumis à délibération, à l'exception des votes des comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes, pour lesquels Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques a été désigné Président de séance.

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
2.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
7.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
8.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
9.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
10.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
12.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
13.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
14.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
15.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
16.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
17.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
21.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
22.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
23.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
24.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
25.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
26.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUENIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
30.	EPCI	GUERIN	Daniel
31.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
32.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
33.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
34.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
35.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
36.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
37.	EPCI	LAGALLE	Philippe
38.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
39.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
40.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
41.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
42.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
43.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
44.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
45.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
46.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean

47.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
48.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
49.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
50.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
51.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
52.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
53.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
54.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
55.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
56.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
57.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
58.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
59.	COEUR DE NACRE	PAU	Christian
60.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
61.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
62.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
63.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
64.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
65.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
68.	EPCI	SAINT LO	Patrick
69.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
70.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
71.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
73.	SEULLES - TERRES ET MER	VERET	Jean-Luc
74.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
10.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
11.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
12.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
13.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
14.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
15.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
16.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
17.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
18.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
19.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
20.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
21.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
22.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
23.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
24.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
25.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David

30.	EPCI	GOBE	Alain
31.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
32.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
33.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
34.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
35.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
41.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
42.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
43.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
44.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
45.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
46.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
47.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
49.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
50.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
51.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
52.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
53.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
54.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
55.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
56.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
57.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
58.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
59.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
60.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
61.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
62.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
63.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
64.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
65.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
66.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Autres excusés ayant donné pouvoirs* :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
2.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Gaetan GERVAISE	BAYEUX INTERCOM	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
4.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Christian HAMEL	CU CAEN LA MER	PRIEUX Alain	CU CAEN LA MER
6.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
7.	Sophie LE PIFRE	CU CAEN LA MER	PATINET Sébastien	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
8.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	LAGALLE Philippe	EPCI
9.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
10.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
11.	Armand GOHIER	TERRE D'AUGE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

*Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu.

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce nouveau Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette forte mobilisation qui permet d'atteindre le quorum.

Elle déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 26 mars dernier, à savoir :

➤ Rapport de la Présidente

- Compte-rendu des décisions de la Présidente en vertu des délégations du Comité Syndical
- Etat des adhésions et des transferts de compétences
- Agenda du Comité Syndical
- Commissions
- Locales d'Energie du printemps

➤ Finances

- Budget principal
 - Compte de gestion 2020
 - Compte Administratif 2020
 - Affectation du résultat 2020
 - Budget Primitif 2021
- Budget annexe « EnR »
 - Compte de gestion 2020
 - Compte Administratif 2020
 - Affectation du résultat 2020
 - Budget annexe « EnR » 2021
- Budget annexe « Mobilité Durable »
 - Compte de gestion 2020
 - Compte Administratif 2020
 - Affectation du résultat 2020
 - Budget annexe « Mobilité Durable » 2021
- Provisions pour risques et charges
- Subventions 2021 aux tiers publics et privés
- Contributions et aides financières 2021
- Barème des extensions de réseau
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours

➤ Compétences optionnelles

- Conditions d'exercice de la compétence « Eclairage public »
- Conditions d'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse »
- Conditions administratives, techniques et financières de la compétence « IRVE »

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Madame Brigitte DA COSTA, nouvelle comptable publique de la Paierie Départementale du Calvados.

Compte tenu des risques sanitaires, le protocole strict, mis en place à l'occasion des précédents comités, est maintenu. Chacun est invité à le respecter tout au long de cette séance et c'est en application des directives préfectorales qu'aucun pot de l'amitié ne sera, une nouvelle fois, proposé en fin de séance.

Par ailleurs, Madame la Présidente précise que, pour éviter un maximum de manipulations, les documents budgétaires (budgets et comptes administratifs) seront proposés à la signature de chacun en fin de réunion, dans le hall d'accueil.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président, en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques ;
- Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie d'Isigny-Omaha Intercom, a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 FEVRIER 2021

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE demande aux élus présents au dernier Comité Syndical du 18 février 2021 si le projet de procès-verbal de cette réunion suscite des observations. Celui-ci a été transmis aux représentants, en annexe A de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le procès-verbal du 18 février 2021 est approuvé sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Avant d'engager les sujets nécessitant délibérations, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à apporter quelques précisions sur les modalités de votes.

Ce dernier rappelle que le quorum (actuellement 1/3 des représentants en exercice, conformément aux dispositions de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021) s'apprécie par rapport au nombre de représentants physiquement présents, et suivant qu'il s'agit d'un vote d'intérêt commun ou d'un vote spécifique à une compétence.

Les décisions à prendre ce jour portent aussi bien sur des décisions d'intérêt commun que sur des décisions d'intérêt spécifique aux compétences optionnelles « Eclairage Public », « Signalisation Lumineuse » et « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Pour faciliter l'accès aux différents votes du jour, il sera fait usage du vote à main levée tout en sachant que :

- tous les représentants pourront s'exprimer sur le sujet relatif à l'exercice de la compétence « Eclairage Public »,
- les représentants issus du collège des EPCI, de la Communauté Urbaine Caen la mer des communes de la Communauté Urbaine, membres du syndicat et de PRE BOCAGE INTERCOM, ne pourront pas s'exprimer sur le sujet relatif à l'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse »,
- les représentants issus du collège des EPCI et des communes de la Communauté Urbaine de Caen la mer, membres du syndicat, ne pourront s'exprimer sur le sujet relevant de la compétence « Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques ».

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DECISIONS DE LA PRESIDENTE, EN VERTU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Comité Syndical du 18 février dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET	
Electricité	Convention particulière d'occupation du domaine public autoroutier SDEC ÉNERGIE-SAPN - communes de REUX et ST HYMER
Contribution à la Transition Energétique	Validation du plan d'actions 2021 et financement pour la commune de Bavent
	Validation du plan d'actions 2021 et financement pour la commune de Valdallière
Mobilité Durable	Acquisition de trois cycles électriques - Aides financières - Trouville sur Mer
Energies Renouvelables	Convention de partenariat avec Biomasse Normandie pour l'animation de la filière méthanisation en Normandie
Communication	Convention Panorapresse – Territoire d'Énergie Normandie

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis le Comité Syndical du 18 février 2021.

ETAT DES ADHESIONS ET DES TRANSFERTS DE COMPETENCES

Depuis le Comité Syndical du 18 février 2021, le Bureau Syndical, lors de sa dernière séance du 19 mars a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame la Présidente a été chargée de les mettre en œuvre, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques que pour tous les contrats qui y sont attachés.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les différents transferts concernés, à savoir :

○ Transfert de la compétence « Gaz »

Collectivité	Convention
DIVES-SUR-MER	Convention de concession sur contrat historique GRDF

 ○ Transfert de la compétence « Energies Renouvelables »

Collectivité	Projet
VALDALLIERE (1)	Projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie annexe située sur la commune déléguée de Vassy
CORMOLAIN (2)	Projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie

(1) la commune nouvelle de Valdallière intègre au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibérations du Bureau Syndical des 1^{er} décembre 2017 et 13 septembre 2019), un projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie annexe située sur la commune déléguée de Vassy.

(2) la commune de Cormolain intègre dans le cadre de la compétence transférée « Energies Renouvelables » (délibération du Bureau Syndical du 14 septembre 2018), un projet d'installation d'une chaufferie bois à granulés dans la mairie.

 ○ Transfert de la compétence « Eclairage public »

Collectivité	Option
DIVES-SUR-MER	---

 ○ Transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse »

Collectivité	Option
DIVES-SUR-MER	---

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des collectivités adhérentes au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
480 communes 1 intercommunalité	448 communes 8 intercommunalités	43 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
100 communes 1 intercommunalité	124 communes 1 intercommunalité	19 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	---

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Dans un souci permanent de garantir l'atteinte du quorum lors des réunions du Comité Syndical, permettant, notamment, d'assurer la continuité des activités du syndicat et des services rendus aux usagers, Madame la Présidente rappelle les prochaines dates de réunions du Comité Syndical, à savoir :

- Jeudi 24 juin 2021 – 14h - Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE, rapport de contrôle gaz) ;
- Jeudi 30 septembre 2021 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest ;
- Jeudi 16 décembre 2021 – 14h – Salle Normandie de la CCI Caen St-Contest (Subventions d'équilibre pour chacun des budgets annexes, engagement des crédits d'investissement et avenant au contrat de concession Gaz).

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE

Madame la Présidente confirme que, comme annoncé dans la note de présentation jointe à la convocation des représentants au Comité Syndical, les Commissions Locales d'Energie (CLE) du printemps, se tiendront du 31 mai au 8 juin 2021, à raison d'une à deux CLE par jour, regroupées pour certaines par secteurs géographiques.

Un point travaux sera proposé avant le début de la réunion.

L'ordre du jour prévisionnel proposé pour ces premières réunions locales du mandat est le suivant :

- Présentation des activités du syndicat,
- Intervention des partenaires.

Ces CLE seront aussi l'occasion de procéder à l'élection de nouveaux représentants au Comité Syndical, en remplacement de démissionnaires ou d'élus ayant perdu leur mandat Il s'agira notamment de procéder à l'élection d'un nouveau représentant à la CLE PRE BOCAGE INTERCOM.

L'ensemble des invitations sera envoyé fin avril/début mai.

Seront ainsi conviés, outre les délégués, maires et présidents des collectivités membres du syndicat, les conseillers Régionaux et Départementaux, les parlementaires et les partenaires du SDEC ÉNERGIE (EDF, ENEDIS, GRDF, Orange...).

En fonction de la situation sanitaire, l'organisation de ces réunions locales pourra être reportée.

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente l'état des présents à l'ouverture de la séance :

	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêts spécifiques		
		Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Mobilités bas carbone
Représentants	152	152	80	144
Représentants en exercice *	151	151	80	143
Quorum atteint à partir de **	51	51	27	48
Présents	74	74	49	69
Pouvoirs	11	11	5	11
Total des votants	85	85	54	80

* Désignation de nouveaux délégués par la commune de Val d'Arry = perte du mandat de M. PELLETIER Philippe, représentant du collège de Pré Bocage Intercom.

** : Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 : Quorum : tiers des présents - Pouvoirs : jusqu'à 2 par représentant.

Madame la Présidente annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement délibérer.

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION 2020

Madame Brigitte DA COSTA, comptable public de la Paierie Départementale du Calvados, présente le compte de gestion 2020 du budget principal.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section Fonctionnement	19 939 139,14€	9 197 293,48€	5 909 341,73€	16 651 187,39€
Section Investissement	3 393 197,94€	0€	-793 469,63€	2 599 728,31€
Total	23 332 337,08€	9 197 293,48€	5 115 341,73€	19 250 915,70€

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2020 du comptable public du Budget principal du SDEC ÉNERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	74	11	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'arrêter le compte de gestion 2020 du Comptable public du Budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Arrivée de Messieurs Richard MAURY et Gilles LEGRAIN.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail à l'assemblée.

Transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation jointe à la convocation, il présente un résultat cumulé excédentaire de 19 250 915.70 €, dont un excédent cumulé de 16 651 187.39 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé de 2 599 728.31 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	16 651 187.39 €	0.00 €	16 651 187.39 €
Investissement	2 599 728.31 €	-6 169 152.14	-3 569 423.83 €
TOTAL	19 250 915.70 €	-6 169 152.14	13 081 763.56 €

Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président pour le vote du compte administratif 2020.

Monsieur le 1er Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2020 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	75	10	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'arrêter le compte administratif 2020 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE qui présente un résultat cumulé excédentaire de 19 250 915.70 €, dont un excédent cumulé de 16 651 187.39 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé de 2 599 728.31 € en section d'investissement ;
- DONNE quittus à la Présidente ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Considérant la conformité du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du Syndicat, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2020 sur le budget 2021 comme suit :

Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	13 081 763,56 €
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	2 599 728,31 €
Article 1068 de la section d'investissement		3 569 423,83 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter les excédents comme présenté ci-dessus.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	76	11	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget principal 2020 d'un montant de 13 081 763,56 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- DECIDE de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget principal 2020 d'un montant de 2 599 728,31 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2021 ;
- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget principal 2020 d'un montant de 3 569 423,83 € au chapitre 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2021

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire qui correspond à un vote par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

Le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2021 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 18 février 2021 et sur le constat des comptes de l'exercice 2020.

Il a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe B de la note de présentation jointe à la convocation.

Les soldes d'exécution de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2021 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif principal 2021, présenté au Comité Syndical, s'élève à 103 889 379.26 €, dont 48 071 863.56 € en section de fonctionnement et 55 817 515.70 € en section d'investissement.

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	48 071 863.56 €
Dépenses d'investissement	55 817 515.70 €
TOTAL	103 889 379,26 €

Recettes de fonctionnement	48 071 863.56 €
Recettes d'investissement	55 817 515.70 €
TOTAL	103 889 379,26 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de voter le budget primitif principal 2021 par nature et par chapitre.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	76	11	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif principal 2021 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 103 889 379.26 €, dont 48 071 863.56 € en section de fonctionnement et 55 817 515.70 € en section d'investissement. ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

SUBVENTIONS 2021 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVÉS

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que le SDEC ÉNERGIE soutient des tiers privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans les compétences et les missions exercées par le syndicat. Le syndicat a établi la liste des demandes des organismes tiers sollicitant l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Les subventions proposées pour 2021, se répartissent comme suit :

DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES A DES TIERS PUBLICS OU PRIVES				
NATURE DES DEPENSES		Budget Primitif 2020	Compte administratif 2020	Budget Primitif 2021
65738	Accompagnement études énergie	15 000,00	3 108,00	5 000,00
	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	60 000,00	57 667,95	60 000,00
	Achat des véhicules électriques	50 000,00	15 000,00	50 000,00
	Bayeux Intercom - Office de tourisme	8 000,00	8 000,00	0,00
	Fonds de solidarité énergie	40 000,00	20 000,00	40 000,00
	Aides CCAS	5 000,00	90,00	5 000,00
	Divers	7 000,00	0,00	5 000,00
<i>Sous-total</i>		185 000,00	103 865,95	165 000,00
6574	Amicale du personnel	40 000,00	29 000,00	40 000,00
	Maîtrise de l'énergie pour usagers en situation de précarité	60 000,00	30 000,00	60 000,00
	Divers	5 000,00	0,00	5 000,00
<i>Sous-total</i>		105 000,00	59 000,00	105 000,00
TOTAL		290 000,00	162 865,95	270 000,00

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'accepter la répartition des subventions aux tiers publics et privés pour 2021 comme présenté ci-dessus.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	76	11	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *ACCEPTÉ la répartition des subventions aux tiers publics et privés proposée pour 2021 ;*
- *DIT que les subventions versées aux tiers publics seront imputées à l'article 65738 et que les subventions versées aux tiers privés seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

BUDGET PRINCIPAL 2021 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DU PERSONNEL

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que, dans la partie consacrée aux ressources humaines, le rapport d'orientations budgétaires fait notamment état des effets de la pyramide des âges au syndicat et que les prochains départs en retraite intervenant à court terme, dans les 5 prochaines années, il est recommandé d'anticiper tous les aspects de ces mouvements de personnel.

C'est pourquoi, d'un point de vue comptable, il est proposé l'ouverture de crédits au chapitre 68 pour 0.05 M€ permettant de constituer des provisions pour couvrir les risques et charges du personnel, sur la base des éléments ci-après :

Nature de la provision	Objet	Tiers	Montant total	Durée	Montant annuel
Risques et charges du personnel	Anticiper le départ d'agents (ex : solde de tout compte de CP/RTT/CET)	Agents du SDEC ENERGIE	150 000 €	5	30 000 €
	Anticiper des contentieux sur cotisations sociales et/ou fiscales (ex : erreur de déclaration de cotisations, versement d'une régularisation, versement d'une indemnité ...)	Organismes percepteurs et/ou agents	20 000 €	1	20 000 €
TOTAL			170 000 €		50 000 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de constituer les provisions pour risques et charges du personnel, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget principal.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	76	11	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE de constituer les provisions pour risques et charges du personnel, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget principal ;*
- *DECIDE de doter pour l'année 2021 le montant de ces provisions à hauteur de 50 000€ sur la base des opérations présentées ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" - COMPTE DE GESTION 2020

Madame Brigitte DA COSTA, comptable public de la Paierie Départementale du Calvados, présente le compte de gestion 2020 du budget annexe « Energies Renouvelables - EnR ».

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section Fonctionnement	807.75	0.00	-195.00	612.75
Section Investissement	1 087 824.02	0.00	16 747.86	1 104 571.88
Total	1 088 631.77	0.00	16 552.86	1 105 184.63

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2020 du comptable public du Budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » du SDEC ÉNERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	76	11	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'arrêter le compte de gestion 2020 du Comptable public du Budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Romain BAIL (pouvoir à Monsieur Jean LEPAULMIER).

BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail à l'assemblée.

Transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation, il présente un résultat excédentaire de 1 105 184.63 €, dont un excédent de 612.75 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 104 571.88 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	612.75 €	0.00 €	612.75 €
Investissement	1 104 571.88 €	-63 545.21 €	1 041 026.67 €
TOTAL	1 105 184.63 €	-63 545.21 €	1 041 639.42 €

Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président pour le vote du compte administratif 2020.

Monsieur le 1er Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2020 du Budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	74	11	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ARRETE le compte administratif 2020 du budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE qui présente un résultat excédentaire de 1 105 184.63 €, dont un excédent de 612.75 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 104 571.88 € en section d'investissement ;
- DONNE quittus à la Présidente ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.

BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Considérant la conformité du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du budget annexe « Energies Renouvelables – ENR » du Syndicat, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 612.75 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 1 104 571.88 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2021.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter les excédents comme présenté ci-dessus.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	75	12	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2020 d'un montant de 612.75 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- DECIDE de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2020 d'un montant de 1 104 571.88 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES - ENR" 2021

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire qui correspond à un vote par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

Le budget annexe "Energies Renouvelables - EnR" du SDEC ÉNERGIE 2021 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 18 février 2021 et sur le constat des comptes de l'exercice 2020.

Il a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe C de la note de présentation jointe à la convocation.

Les soldes d'exécution de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2021 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2021, présenté au Comité Syndical, s'élève à 1 443 771.88 € dont 119 200 € en section de fonctionnement et 1 324 571.88 € en section d'investissement.

	Budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR"
Dépenses de fonctionnement	119 200.00 €
Dépenses d'investissement	1 324 571.88 €
TOTAL	1 443 771.88 €
Recettes de fonctionnement	119 200.00 €
Recettes d'investissement	815 000.00 €
TOTAL	934 200.00 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de voter le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2021 par nature et par chapitre.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	75	12	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2021 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 1 443 771.88 € dont 119 200 € en section de fonctionnement et 1 324 571.88 € en section d'investissement ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" (ENR) 2021 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

Il est rappelé que le SDEC ÉNERGIE ayant, dans le cadre de transferts de la compétence « Energies renouvelables », installé des équipements de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le renouvellement de matériels (ex : les onduleurs), par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020.

Le syndicat souhaite à la fois compléter la liste des provisions pour renouvellement de matériel et comptabiliser la dépose de panneaux photovoltaïques à l'issue de la période de prise en charge de l'entretien et de la maintenance par les services techniques du syndicat.

Nature de la provision	Nature du projet	Objet	Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Localisation	Montant total	Durée en année	Montant annuel	
Gros entretien 2019	Panneaux photovoltaïques	Renouvellement de l'onduleur	Gymnase intercommunal	Communautés de Communes VALLEE ORNE ET ODON	Rue des écoles - 14 210 SAINTE HONORINE DU FAY	4 600 €	20	230 €
			Atelier municipal	SUBLES	RD 99 - 14 400 SUBLES	1 000 €	20	50 €
			Centre Aquatique Aquanacre	Communautés de Communes CŒUR DE NACRE	RD 35 - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	5 500 €	20	275 €
			Prébo'Cap	Communauté de Communes PRE BOCAGE INTERCOM	Rue des Fours à chaux - Zone d'activité des Noires Terres - 14 310 VILLERS BOCAGE	1 200 €	20	60 €
			Eglise	BREMOY	Le Bourg - 14260 BREMOY	1 700 €	20	85 €
			Salle des fêtes	LIVAROT	1, route des Moutiers Hubert - Notre Dame de Courson - 14 140 LIVAROT PAYS D'AUGE	7 300 €	20	365 €
			Gymnase communal Pierre Roux	DOUVRES LA DELIVRANDE	Rue Pierre Roux - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	6 500 €	20	325 €
			Hall des sports Clément MOISI	DOUVRES LA DELIVRANDE	Rue Pierre Roux - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	8 500 €	20	425 €
			Ecole de musique de Vassy	VALDALLIERE	Rue Marcel Lepage - 14 410 VALDALLIERE	3 700 €	20	185 €
Gros entretien 2020	Panneaux photovoltaïques	Renouvellement de l'onduleur	Pôle enfance jeunesse	HERMANVILLE-SUR-MER	38, grande rue - 14 880 HERMANVILLE SUR MER	18 000 €	20	900 €
			Ecole primaire	POTIGNY	2, rue Jean Moulin - 14 420 POTIGNY	6 000 €	20	300 €
		Dépose du matériel en fin de vie	10% de bâtiments concernés par tranche de 20 bâtiments			10 000 €	-	10 000 €
TOTAL					74 000 €		13 200 €	

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de se prononcer sur ces provisions.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	75	12	87

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre à jour les provisions pour gros entretien, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Energies Renouvelables – EnR » ;
- DECIDE de doter pour l'année 2021 le montant de ces provisions à hauteur de 13 200 € sur la base des opérations présentées ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Daniel GUERIN (collège des EPCI).

BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" - COMPTE DE GESTION 2020

Madame Brigitte DA COSTA, comptable public de la Paierie Départementale du Calvados, présente le compte de gestion 2020 du budget annexe "Mobilité Durable - MD".

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section Fonctionnement	4 550.16	0.00	-4 515.82	34.34
Section Investissement	3 033 339.10	0.00	4 669.20	3 038 008.30
Total	3 037 889.26	0.00	153.38	3 038 042.64

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2020 du Trésorier du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	74	12	86

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'arrêter le compte de gestion 2020 du Comptable public du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le compte administratif 2020 du budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE, établi par la Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, est présenté en détail à l'assemblée.

Transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation, il présente un résultat excédentaire de 3 038 042,64 €, dont un excédent de 34.34 € en section de fonctionnement et un excédent de 3 038 008.300 € en section d'investissement.

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2020	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	34.34 €	0.00 €	34.34 €
Investissement	3 038 008.30 €	0.00 €	3 038 008.30 €
TOTAL	3 038 042.64 €	0.00 €	3 038 042.64 €

Madame la Présidente quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE, 1er vice-président pour le vote du compte administratif 2020.

Monsieur le 1er Vice-Président donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2020 du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	73	11	84

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ARRETE le compte administratif 2020 du budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE qui présente un résultat excédentaire de 3 038 042,64 €, dont un excédent de 34.34 € en section de fonctionnement et un excédent de 3 038 008.300 € en section d'investissement ;
- DONNE quittus à la Présidente ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame la Présidente rejoint l'assemblée et reprend la Présidence de la séance.

BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Considérant la conformité du compte de gestion du comptable public et du compte administratif du Syndicat, Madame la Présidente propose au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 34.34 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 ;

- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2020 d'un montant de 3 038 008.30 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2021.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'affecter les excédents comme présenté ci-dessus.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	74	12	86

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" 2020 d'un montant de 34,34 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021 ;
- DECIDE de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" 2020 d'un montant de 3 038 008.30 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2021 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

BUDGET PRIMITIF ANNEXE "MOBILITE DURABLE - MD" 2021

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire qui correspond à un vote par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

Le budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ÉNERGIE 2021 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 18 février 2021 et sur le constat des comptes de l'exercice 2020.

Il a été transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe D de la note de présentation jointe à la convocation.

Les soldes d'exécution de l'exercice 2020 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2021 dans sa globalité.

Le projet de budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2021, présenté au Comité Syndical, s'élève à 4 158 008,30 €, dont 640 000 € en section de fonctionnement et 3 518 008.3 € en section d'investissement.

	Budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD"
Dépenses de fonctionnement	640 000 €
Dépenses d'investissement	3 518 008.30 €
TOTAL	4 158 008.30 €

Recettes de fonctionnement	640 000 €
Recettes d'investissement	490 000 €
TOTAL	1 130 000 €

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical de voter le budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2021 par nature et par chapitre.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	74	12	86

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2021 par nature et par chapitre ; ce budget est déterminé à 4 158 008,30 €, dont 640 000 € en section de fonctionnement et 3 518 008.3 € en section d'investissement ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2021

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer des compétences optionnelles, visées aux articles 3.2 à 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE, librement choisies par la collectivité, s'exerçant suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

En contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

Les contributions et aides financières proposées pour 2021 sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions du DOB, actées par délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2021, et de la mise en œuvre du premier Programme Pluriannuel d'Investissement déclinant les objectifs inscrits au schéma directeur des investissements.

Elles traduisent, l'effort du Syndicat dans un contexte budgétaire contraint, à soutenir l'investissement des communes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

Les principales évolutions par rapport à 2020 sont présentées aux représentants du Comité Syndical. Elles portent notamment sur :

o **Les forfaits et prestations optionnelles liés à la compétence « Eclairage Public » :**

▪ **Forfaits annuels sur la base de l'âge des foyers :**

Par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2020, il a été instauré une nouvelle catégorie de forfait basée sur l'âge des foyers et qui a vocation à se substituer progressivement aux forfaits par nature de lampe.

Ce même comité avait acté pour 2021 le montant annuel attaché à cette nouvelle catégorie de forfait, à savoir :

Nouveau forfait 2021 basé sur l'âge des réseaux	
les 2 premières années	10,00
2, 3, 4 ans	24,00
de 5 à 9 ans	28,00
de 10 à 19 ans	32,00
de 20 à 24 ans	36,00
de 25 à 29 ans	40,00
supérieur à 30 ans	44,00

Pour rappel, ces forfaits s'appliquent à l'ensemble des collectivités membres excepté aux 132 collectivités dûment listées (cf. CS du 17 décembre 2020).

Pour les forfaits basés sur le type de lampes et pour les prestations optionnelles associées aux forfaits, le Bureau Syndical propose une augmentation de 1%, sur la base de celle des indices des marchés publics.

Compte tenu de l'ajustement de 1% des forfaits basés sur les types de lampe et de l'application des nouveaux forfaits basés sur l'âge des foyers plus intéressants pour une grande majorité des collectivités, les forfaits moyens 2021 sont en baisse de 0,6 % par rapport à ceux de 2020.

▪ **Forfaits annuels sur la base des types de lampe**

	2020	2021
Foyer de faible puissance (< 40 watts)	17,20	17,40
Foyer équipé de leds quel que soit la puissance	25,30	25,60
Foyer avec ballon fluorescent	35,00	35,40
Foyer à lampes sodium, iodure et autres sources	31,40	31,70
Foyer spécifique (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	41,50	42,00

▪ **Prestations Optionnelles**

	2020	2021	
Visite au sol supplémentaire : par foyer et par visite au sol	0,60	0,60	
Nettoyage supplémentaire : par foyer	12,20	12,30	
Changement heures de fonctionnement	1 ^{ère} armoire	55,80	56,30
	armoires suivantes	8,15	8,20
Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	60,90	61,60
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelle que soit la nature des supports et quelle que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	150,05	151,50
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelle que soit la longueur de la guirlande	105,45	106,40
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	91,15	92,10
Entretien caméra de vidéo protection, panneau à messages variables	50,30	50,80	

- **100 % lumière**

L'appel de fonds dans le cadre du 100 % lumière reste inchangé et les valeurs du 100 % lumière restent identiques, à savoir :

Commune	Contribution de la commune par foyer	Droit à travaux par foyer	Taux d'aide
Villes A	15 € net	22,50 € TTC	20%
Communes B1	10 € net	16,00 € TTC	25%
Communes B2 & C	10 € net	18,46 € TTC	35%

- **Les forfaits et prestations optionnelles liés à la compétence « Signalisation Lumineuse » :**

Il est proposé une augmentation globale du forfait de 1%. Pour rappel, le Comité Syndical du 6 février 2020 avait acté la suppression en deux ans (2020/2021) de l'option « télésurveillance », l'ensemble des carrefours étant télésurveillé (réduction de moitié de la valeur de l'option en 2020 et suppression totale en 2021).

Ainsi en raison de la suppression de l'option télésurveillance en 2021, l'évolution du forfait 2020/2021, pour un carrefour télésurveillé, se traduit par une diminution de 9,20 % du forfait.

Pour rappel, quand le carrefour à feux est équipé tout leds, les forfaits sont minorés de 5 %, excepté pour celui de l'armoire.

- **Forfaits annuels – carrefour non équipé tout leds :**

	2020	2021
Feu principal	100,10	101,00
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	49,00	49,50
Potence	107,15	108,30
Armoire	194,00	195,90

- **Forfaits annuels – carrefour équipé tout leds :**

	2020	2021
Feu principal	95,10	96,00
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	46,55	47,10
Potence	101,80	102,80
Armoire	194,00	195,90

- **Prestations Optionnelles :**

	2020	2021
Télésurveillance des installations	230,00	0,00

- La tarification applicable dans le cadre de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) » :

➤ **Tarification IRVE**

Dans le cadre de la recherche d'un équilibre financier de la compétence « IRVE », il convient non seulement de maîtriser l'évolution des dépenses mais également de conforter les recettes liées à l'exercice de cette compétence.

Ainsi, la couverture des dépenses de fourniture d'électricité par les recettes générées par les recharges des utilisateurs des bornes Mobisdec est recherchée.

Dans un contexte d'utilisation croissante du réseau de bornes, l'adaptation des tarifs de charges doit permettre de renforcer le niveau des recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, les contraintes réglementaires et techniques actuelles ne permettent pas de mettre en application la possibilité offerte par la loi d'orientation des mobilités et la décision 2020-01-CS-DB-24 du Comité Syndical du 6 février 2020, d'appliquer une tarification au kWh.

Sur cette base, la commission « Mobilité bas carbone » a proposé l'évolution de la tarification, comme suit :

Puissance mini (KVa)	Puissance max (KVa)	€ TTC/ min
0	≤ 4	0.013 €/ min
4	≤ 8	0.026 €/ min
8	≤ 15	0.052 €/ min
15	≤ 30	0.078 €/ min
30	≤ 55	0.26 €/ min
>55		0.45 €/ min
voiture ventouse	0.10 € / min après le 15 premières minutes	

➤ **Tarification Mobilité hydrogène**

Considérant la mise en service récente des deux premières stations publiques d'hydrogène et le faible nombre d'utilisateurs potentiels à ce jour, il est proposé de maintenir une tarification incitative, au travers :

- un paiement à l'acte pour les utilisateurs itinérants :

Type de réservoir	Coût de la recharge HT
< 2 kg	15 €
≥ 2 kg	25 €

- un abonnement forfaitaire pour les abonnés avec accès illimité à la recharge sur une période donnée :

Type de réservoir	Montant du forfait HT	Période de validité
< 2 kg	250 €	1 an
≥ 2 kg	500 €	1 an

o La tarification applicable dans le cadre d'une installation de production d'électricité photovoltaïque :

Le forfait couvrant les opérations d'exploitation courantes des installations photovoltaïques gérées par le SDEC ÉNERGIE (frais d'accès au réseau, maintenance préventive et curative, remplacement des matériels en cas de panne, nettoyage des panneaux si nécessaire, supervision et assurance des installations), nécessite une réévaluation.

Dans ce contexte, il est proposé au Comité Syndical d'augmenter de 1 % le forfait annuel appliqué dans le cadre de l'exploitation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque en toiture, gérée par le syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- ce qui portera le forfait d'exploitation d'une installation sans autoconsommation de la production à 25.25€ par kilowatt crête ;
- et pour le forfait d'exploitation d'une installation avec autoconsommation, le forfait indiqué dans chaque convention spécifique supportera la même augmentation (+1%).

Ces contributions et aides financières 2021 ont été transmises aux membres du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe E de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Jean-Luc VÉRET, représentant du collège de Seules, Terre et Mer souhaite revenir, une nouvelle fois sur un sujet qui préoccupe sa commune de Ver-sur-Mer, à savoir l'éclairage public et les effacements de réseaux.

A l'occasion de l'effacement des réseaux, sur une voie, il est question de supprimer 12 luminaires pour les remplacer par 26 et sur l'axe départemental (route d'Asnelles), il y a actuellement 18 points lumineux et le syndicat voudrait les remplacer par 36. Cette situation pose donc un problème à la commune.

Comme beaucoup d'élus, ceux de la commune de Ver-sur-Mer consultent la Gazette des communes dans laquelle ils ont pu découvrir un article faisant état de l'existence d'une association nationale de protection du ciel et de l'environnement nocturne qui :

- déconseille l'utilisation des normes telles qu'elles sont utilisées actuellement,
- critique le système de gouvernance actuel,
- dit que la norme ne permet pas de prendre en compte les objectifs des lois Grenelle de prévention, limitation, suppression des nuisances lumineuses et aussi que les effets biologiques de la lumière nocturne sur les milieux et la biodiversité sont exclus du domaine d'application de la norme, alors qu'il existe une loi et de nombreuses études scientifiques qui posent ce type de problème.

Cette association conteste le mode d'élaboration des normes parce qu'elles n'ont pas été élaborées en concertation avec les élus, ni avec les usagers pour l'essentiel. Il en résulte une hausse de l'éclairage (compensée par le passage aux leds) et une non prise en compte de la loi de protection de l'environnement contre l'éclairage nocturne.

Monsieur Jean-Luc VÉRET trouve cette situation ennuyeuse. Tous engagés en tant que Français et comme beaucoup de pays du monde, dans la COP 21 et par les accords de Paris, ce dernier pense que passer aux leds sans une diminution drastique de la consommation n'est pas conforme à ces accords signés à Paris. Selon lui, aucun pays ne remplit les engagements qu'il a pris et la France ne remplit pas les engagements qu'elle a pris alors que valent les engagements internationaux, en sachant que les enjeux portent sur le changement climatique, les tempêtes, la désertification d'un certain nombre de zones, des réfugiés climatiques, problèmes de la planète ? De son point de vue, la diminution de la consommation d'énergie doit être une priorité.

Monsieur Jean-Luc VÉRET propose que le problème soit sérieusement étudié par la commission consultative pour la transition énergétique, dont il fait partie, en invitant les membres de l'association précédemment évoquée et les personnes qui se sont penchés sur la question car ces derniers ont des propositions à faire, avec une autre vision de l'éclairage public. Dans sa commune, les élus très ennuyés, sont prêts à négocier. Il a été très bien reçu par la commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » avec laquelle il a y eu un dialogue franc mais il souhaite que le syndicat aille plus loin.

Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-Luc VÉRET pour son intervention en rappelant qu'à l'occasion de sa dernière intervention sur le même sujet lors du Comité Syndical du 18 février 2021 le syndicat a non seulement écouté ses remarques mais l'a invité à échanger à l'occasion de la réunion de la commission interne en charge de l'éclairage public. A cette occasion, Monsieur le Maire a pu s'exprimer librement et exposer ses arguments.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE précise que Monsieur le Maire fait référence à une association qui conteste les normes sous prétexte que cette réglementation n'aurait pas été élaborée en concertation avec les élus locaux et les usagers. A la modeste échelle que la Présidente représente, celle-ci lui rappelle qu'il est éventuellement possible de regretter des directives qui seraient prises mais le syndicat n'a pas de poids sur ces décisions ; que ce soit des lois ou que ce soit des règlements, personne autour de la table n'a de prise sur ces décisions. Il est donc normal de les respecter.

Par ailleurs, sur la question du changement climatique et de l'engagement collectif envers la transition énergétique, Madame la Présidente rappelle que les décisions budgétaires votées ce jour, témoignent d'un fort engagement de la collectivité à l'égard de la transition énergétique. Le syndicat a doublé le budget qui y est consacré avec des actions et un accompagnement très forts des collectivités adhérentes. Un travail important notamment va être produit en concertation avec les collectivités sur les bâtiments publics.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE confirme que le Syndicat va de l'avant et poursuit son accompagnement de manière à pouvoir respecter ses engagements et accompagner les collectivités adhérentes dans ses démarches de transition énergétique.

Monsieur Denis CHÉRON, membre du Bureau Syndical et de la commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » rappelle à Monsieur Jean-Luc VÉRET que la commission lui a proposé d'aller à la rencontre de ses concitoyens pour leur présenter les travaux sur la commune. La commission est toujours disponible pour ce faire plutôt que déborder le sujet de Ver-sur-Mer systématiquement à chaque Comité Syndical.

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, Madame la Présidente propose au Comité Syndical d'adopter les contributions et aides financières 2021.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	74	12	86

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les contributions et aides financières 2021, telles que détaillées et présentées en séance ;*
- ACTE la durée d'application de ces aides et contributions à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2022 ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Départ de Mesdames Sonia HUE, Françoise PARIS, Edith GODIER et Anne-Marie RANSON et de Messieurs Franck GUÉGUÉNIAT, Jean BERT, Marc LECERF, Jean-Denis GUELLE, Richard MAURY, Jean-Bruno SAVIN, Roland BAUCHET, Emmanuel BELLÉE, Pierre COURCHAI, Johannes DAVID et Daniel GUÉRIN.

BAREME DES EXTENSIONS DE RESEAUX ELECTRIQUES

En sa qualité d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité, le SDEC ÉNERGIE est appelé à être maître d'ouvrage de travaux pour le développement du réseau.

Les méthodes de calcul, utilisées par le SDEC ÉNERGIE, pour établir les barèmes pour la facturation des opérations de raccordement dont il assure la maîtrise d'ouvrage, ont été notifiées à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Conformément à l'article L. 342-10 du code de l'énergie et, n'ayant pas fait l'objet d'une opposition de la CRE dans un délai de trois mois à compter de leur notification, le dernier barème est entré en vigueur le 17 Juillet 2019.

Aucune évolution de prix n'est intervenue depuis plus de 18 mois et afin d'intégrer les lotissements et les colonnes montantes, il convient de mettre à jour le barème de facturation qui sera appliqué par le SDEC ÉNERGIE aux opérations de raccordement réalisées sous sa maîtrise d'ouvrage.

Ce nouveau barème de facturation pourra être ajusté par le Bureau Syndical pour tenir compte d'une modification tarifaire nationale ou de toute autre évolution technique, administrative ou financière.

Il a été transmis aux membres du Comité Syndical, préalablement à la réunion - annexe F de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter le barème proposé.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	59	11	70

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE le barème pour la facturation des opérations de raccordement des réseaux électriques, applicable après notification à la Commission de Régulation de l'Énergie prévue en avril 2021 et sans observation de sa part dans un délai de trois mois ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de la présente délibération et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que, par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 16 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 18 février 2021 :

- Montant total des travaux HT : 422 505,04 €
- Montant global de la participation communale : 240 098,60 €
 - Montant des fonds de concours : 236 229,08 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 3 869,52 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, page 28 de la note de présentation, jointe à leur convocation :

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Fonds de Concours	Solde
18AME0118	ROSEL	RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FERRAGE - ST LOUET	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	168 492,59	87 418,48	87 418,48	
18AME0192	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	AVENUE DE LA DIVETTE ET DE LA HOGUE BUCHARD		114 273,14	57 136,57	57 136,57	
19EXT0179	MONTS D'AUNAY	BT EPURATION 027-22 - EXTENSION BT SDIS 60kVA	EXTENSION DE RESEAUX	13 555,00	6 777,50	6 777,50	
19SIL0001	LA CHAPELLE-YVON	MISE EN PLACE D'UN FEUX RECOMPENSE DEVANT LA MAIRE	SIGNALISATION LUMINEUSE	21 267,58	14 913,31	14 913,31	
20EPI0071	ORBEC	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE	ECLAIRAGE PUBLIC	20 076,08	16 060,86	15 057,06	1 003,80
20EPI0513	CORMELLES-LE-ROYAL	RESTRUCTURATION DE RESEAU		9 515,90	7 612,72	7 136,93	475,79
20EPI0758	LA RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	RENOUVELLEMENT DU FOYER 12.013		396,33	297,25	297,25	
20EPI0760	OUISTREHAM	COMPLEMENT D'ECLAIRAGE SUR COMPLEXE SPORTIF		5 480,67	5 480,67	4 110,50	1 370,17
20EPI0908	MONTS D'AUNAY	REPLACEMENT DE FOYERS HORS SERVICE		1 485,20	1 113,90	1 113,90	
20EPI0940	ÉTERVILLE	RENOUVELLEMENT DE MATERIELS		34 340,28	17 170,13	17 170,13	
20EPI0943	ANISY	RENOUVELLEMENT FOYERS 04-002 ET 04-013 HORS SERVICE		977,20	635,18	635,18	
20EPI0969	MEZIDON VALLEE D'AUGE	REPLACEMENT DE FOYERS HORS SERVICE		3 236,88	2 427,66	2 427,66	
21EPI0003	ANISY	POSE PROTECTION MECANIQUE 05-004 SUITE SINISTRE		215,44	140,04	140,04	
21EPI0021	HERMANVILLE-SUR-MER	EXTENSION ECLAIRAGE CHEMIN ECOLE		8 797,54	6 598,16	6 598,16	
21EPI0023	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DE PROJECTEURS VETUSTES		11 941,99	9 553,59	8 956,49	597,10
21EPI0024	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DE PROJECTEURS VETUSTES		8 453,22	6 762,58	6 339,92	422,66

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver cette liste de 16 nouvelles demandes.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	59	11	70

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE* la liste des 16 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours présentées, pour un montant total de 236 229,07 € ;
- *DIT* que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- *CHARGE* Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC : CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE

La compétence liée à l'éclairage public est une compétence à la carte librement choisie par la collectivité qui s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

Pour 2021, l'actualisation des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Eclairage Public » porte essentiellement sur :

- l'article 4 qui précise que « Les réalisations en vidéo-protection seront des installations mettant en œuvre un point centralisé. »,
- l'article 5 où il a été supprimé le paragraphe se référant au programme « efficacité énergétique » qui est arrivé à expiration au 31 décembre 2020 et le rajout d'un chapitre sur le nouveau programme de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans,
- l'article 9 qui indique que les demandes de dépannage peuvent être faites à partir de l'application VisuSDEC,
- l'article 13 qui rappelle les dispositions réglementaires en termes de géoréférencement et les modalités de transfert de compétence relatives à la cartographie,
- le chapitre « L'éclairage Festif » qui précise que « La délibération communale relative à la mise en place de cette option doit être réceptionnée par le SDEC ÉNERGIE avant le 1er semestre de l'année n, pour une première pose à la fin du second semestre de l'année n ».

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe G de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Eclairage Public », présentées.

→ Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Eclairage Public » :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
152	151	59	11	70

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *ADOpte les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Eclairage Public », présentées en séance ;*
- *ACTE la durée d'application de ces conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

SIGNALISATION LUMINEUSE : CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE

La compétence liée à la signalisation lumineuse est également une compétence à la carte librement choisie par la collectivité qui s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

Pour 2021, l'actualisation des conditions administratives, financières et techniques de la compétence «Signalisation lumineuse» porte essentiellement sur la suppression de l'article 20 relatif aux prestations optionnelles (télé-surveillance des installations et modification de la programmation existante).

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe H de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « signalisation lumineuse », présentées.

→ **Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Signalisation Lumineuse » :**

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
80	80	38	4	42

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *ADOPTE les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse », présentées en séance ;*
- *ACTE la durée d'application de ces conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Départ de Messieurs Patrice GERMAIN et Jean-Louis SCHUTZ.

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) ET HYDROGENES : TARIFICATION 2021 ET CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPETENCE

La compétence liée aux infrastructures de charge pour véhicules électriques est, comme l'éclairage public et la signalisation lumineuse, une compétence à la carte librement choisie par la collectivité qui s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

Pour 2021, l'actualisation des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques » porte essentiellement sur la modification de la tarification Mobisdec et l'intégration des dispositions relatives au règlement général sur la protection des données - RGPD - dans les Conditions Générales d'utilisation - CGU.

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe I de la note de présentation, jointe à la convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », présentées.

→ Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « IRVE » :

REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL VOTANTS
144	143	53	11	64

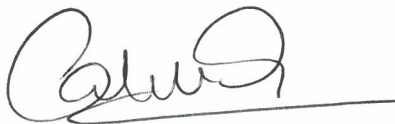
Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées, présentées en séance ;
- DECIDE la durée d'application de ces conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette même thématique ;
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout acte s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

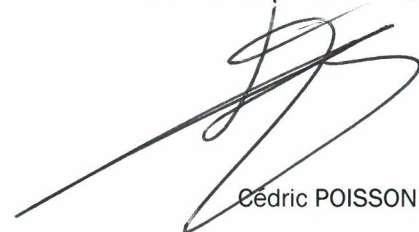
En l'absence de questions ou d'observations, Madame la Présidente remercie, une nouvelle fois, les représentants de leur présence, rappelle que les deux prochaines réunions du Comité Syndical auront lieu à 14h dans cette même salle, les 24 juin, 30 septembre et 16 décembre 2021 et lève la séance à 16h00.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON